



## **Sondage *Portrait de l'orthopédagogie au Québec et ailleurs*** Règlements concernant le tirage

1. Tous les répondants ayant rempli complètement le sondage peuvent participer au tirage, sauf les employés et les membres du conseil d'administration de L'ADOQ, ainsi que les personnes résidant avec l'une des personnes exclues du tirage.
2. Pour s'inscrire, les participants doivent être formés en adaptation scolaire/orthopédagogie et avoir rempli le sondage en ligne avant le 21 mai 2021, 23 h 59. Limite d'un sondage par personne. Les sondages incomplets ou non valides ne seront pas admissibles au tirage.
3. Le tirage n'est ouvert qu'aux participants ayant 18 ans ou plus au moment de répondre au sondage.
4. Aucun achat n'est requis pour participer au tirage.
5. Les sondages sont envoyés par courriel ou partagés sur les différentes plateformes de L'ADOQ. Certains collaborateurs peuvent aussi partager le sondage à leurs collègues.
6. Un tirage au sort aura lieu le 28 mai 2021, en ligne, afin de déterminer dix-huit (18) gagnants parmi tous les participants qui auront dûment répondu au sondage et l'auront soumis à temps.
7. La personne gagnante sera avisée dans la semaine suivant le jour du tirage par courriel selon les renseignements fournis lors du sondage. Elle recevra également les instructions pour récupérer son prix.
8. Si la personne gagnante :
  - a. ne répond pas à l'avis dans les 10 jours ouvrables suivant la communication, ou
  - b. ne se conforme pas aux règlements du tirage,le prix lui sera automatiquement retiré et un autre participant sera choisi au hasard.
9. Des renseignements inexacts inscrits dans le sondage peuvent entraîner la disqualification du participant, et une autre personne sera choisie au hasard.
10. Le prix doit être accepté tel quel et ne peut être échangé, transféré, ni prorogé.
11. En participant au tirage, le participant accepte et se conforme aux règlements du tirage.
12. Les chances de gagner dépendent du nombre de sondages dûment remplis.
13. Chaque gagnant doit accepter, sans dédommagement additionnel, que ses nom et prénom soient inscrits sur le site Web de L'ADOQ.

14. En participant au tirage du sondage, vous acceptez de fournir à L'ADOQ les renseignements personnels nécessaires à l'administration du sondage et du tirage. Vous acceptez également que vos renseignements personnels soient utilisés afin de créer une liste de répondants pour effectuer le tirage au sort.
15. Vos renseignements personnels seront conservés de façon confidentielle conformément aux politiques en vigueur. Les renseignements personnels que vous fournissez au moment où vous vous inscrivez au concours pourront aussi être utilisés par L'ADOQ pour vous renseigner davantage sur ses activités.
16. Le présent document contient le règlement du concours. Le présent règlement peut être modifié sans préavis. L'ADOQ se réserve le droit de modifier ou de retirer une partie ou la totalité du sondage ou du concours du sondage ou d'y mettre fin en tout temps et pour quelque raison que ce soit, sans préavis. L'ADOQ se réserve le droit d'annuler ou de suspendre le présent sondage ou concours du sondage en cas d'incident, d'erreur d'impression, d'erreur administrative ou de toute autre erreur, et ce, sans préavis ni obligation.

Document publié le 21 avril 2021